

Séance extraordinaire du Conseil municipal du jeudi 22 février 2018 à 19 h 30, au sous-sol de l'Église situé au 742, rue de l'Escale.

ORDRE DU JOUR

1. Période de réflexion.
2. Inscription des présences.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées : approbation.
5. Règlement n° 324 « Règlement concernant les taxes de services » : adoption.
6. Règlement n° 325 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2018 » : adoption.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

*Veillez prendre note que la période de questions portera
seulement sur les points à l'ordre du jour.*